

Appel à contributions de la revue *Travail et Emploi*

Numéro thématique « *Les institutions du travail : quelles réévaluations ?* »

Coordination : Christine Erhel (CEE, Université Paris 1, CES) et Thierry Kirat (Université Paris Dauphine, IRISSO).

La revue *Travail et Emploi* souhaite consacrer un numéro aux **analyses appliquées des institutions du travail** et à leurs liens avec le fonctionnement du marché du travail, ce qui englobe les dynamiques macroéconomiques et les cycles ainsi que la problématique de la qualité du travail et des emplois. L'objectif du dossier est de voir dans quelle mesure les développements récents de l'analyse économique et le contexte de crise invitent à des réévaluations du rôle de ces institutions.

Les articles du dossier pourront s'inscrire dans une ou plusieurs des directions suivantes :

1. Comment **définir et appréhender empiriquement** les institutions du travail et de l'emploi ? Le contenu concret donné à ces institutions varie selon les travaux, ce qui interroge à la fois la définition retenue et son contenu empirique. Un certain nombre d'éléments habituellement inclus parmi les institutions du travail ayant une forme juridique ou faisant l'objet d'un encadrement légal (LPE¹, salaire minimum, taux de remplacement, négociation collective, *etc.*), on peut s'interroger sur les enjeux et méthodes de mesure.
2. Quels **rôles** jouent les institutions du travail **sur le marché du travail** ? Comment sont-elles liées au niveau de l'emploi et du chômage ? Un tel questionnement invite à revenir sur la LPE, les systèmes d'indemnisation du chômage, les politiques actives de l'emploi, les modèles de négociation collective mais aussi à intégrer (comme les *Perspectives de l'emploi* 2013 de l'OCDE) les conflits juridiques du travail.
3. Quelles sont leurs **évolutions récentes** ? Les réformes des politiques de l'emploi des années 1990 et 2000, et notamment les politiques d'activation et de « flexicurité », ont-elles modifié, et avec quelle ampleur, les institutions du travail dans les pays développés et les pays émergents ?
4. Les différentes variantes nationales de modèles institutionnels du travail ont-elles une **incidence sur la résistance aux crises** et plus généralement sur les liens avec le cycle économique ? Cela renvoie à la manière d'analyser l'impact des institutions du travail sur la résilience, c'est-à-dire l'atténuation des chocs et la vitesse avec laquelle les économies retournent à la normale après leur apparition.

¹ Législation sur la protection de l'emploi.

5. De quelle manière les institutions du travail sont-elles associées à la **qualité du travail et des emplois** ? Si l'on admet, comme beaucoup, que l'emploi est indissociable des conditions de son exercice (en termes d'intensité et d'intérêt du travail, de degré d'autonomie, de conciliation avec la vie familiale) et des dynamiques de carrière (capacité à se former, à changer de poste ou d'emploi), quels sont les liens entre la qualité de l'emploi et les réformes du marché du travail et des politiques de l'emploi ? Ont-elles conduit à sacrifier la qualité du travail en promouvant des types d'emplois précaires et peu rémunérés ? La qualité du travail et des emplois est-elle réellement un objectif pour les entreprises et les États ?

Les contributions attendues devront avoir une **dimension empirique** et proposer des éléments de réflexion originaux. La revue considérera avec intérêt les propositions de contribution ayant une dimension comparative.

Cet appel concerne principalement **l'économie**, mais des contributions d'autres disciplines (sociologie des politiques publiques, science politique, droit...) sont bienvenues.

Modalités de réponse et calendrier :

Les contributeurs sont invités dans un premier temps à proposer une intention d'article de 5 000 à 7 000 signes environ (trois à quatre pages), présentant clairement la question de recherche étudiée, les matériaux utilisés, les outils d'analyse mobilisés et les résultats attendus.

Ces intentions sont à envoyer par courriel, en pièce jointe, à la rédaction de la revue travail.emploi@dares.travail.gouv.fr et, en copie, à erhel@univ-paris1.fr et thierry.kirat@dauphine.fr pour le **5 février 2014** au plus tard.

Les auteurs dont les projets auront été retenus devront ensuite envoyer leur article complet au format Word (ou équivalent) pour le **2 juin 2014**.

Pour plus de détails sur les attendus de présentation, vous pouvez consulter l'article « [Normes graphiques](#) » sur le site de la revue.

Les articles feront l'objet d'une évaluation par des référés selon la procédure en vigueur au sein du comité de rédaction de la revue (voir la rubrique « [Procédure d'évaluation](#) »).

Pour les articles acceptés, et après révision, la publication pourra avoir lieu courant premier semestre 2015.